



Trophées Départementaux Adultes Et Jeunes - Double et Mixte Règlement Saison 2024 - 2025

1) **Généralités :**

- 1.1 Les Trophées Départementaux Adultes (TDA) de Double et de Mixte sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83") pour les catégories d'âge Poussin à Cadet, Juniors, Sénior et Vétérane.
- 1.2 La gestion et le suivi des TDA sont délégués au Salarié du Comité.
- 1.3 Le Salarié est responsable devant les Elus de la Ligue qui statuent.
- 1.4 Les objectifs des TDA sont de permettre aux adultes et aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition en Double et en Mixte, la catégorie visée est un public de masse.
- 1.5 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.6 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, le Salarié pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) **Calendrier des TDA :**

- 2.1 Il y aura 6 TDA, avec au minimum :

- 3 en Double
- 3 en Mixte

Les TDA de Double sont répartis comme suit :

- Les TDA 1 et 3 seront ouverts aux catégories Juniors, Séniors, Vétérans réunis dans un tableau Adultes + Poussins, Benjamins et Minimes dans des tableaux respectifs.
- Le TDA 2 sera ouvert aux catégories Juniors, Séniors, Vétérans réunis dans un tableau Adultes + Minimes et Cadets dans des tableaux respectifs.

Les TDA de Mixte sont répartis comme suit :

- Les TDA 1 et 3 seront ouverts aux catégories Juniors, Séniors, Vétérans réunis dans un tableau Adultes + Minimes et Cadets dans des tableaux respectifs.
- Le TDA 2 sera ouvert aux catégories Juniors, Séniors, Vétérans réunis dans un tableau Adultes + Poussins, Benjamins et Minimes dans des tableaux respectifs.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDA est le suivant :

- J - 13 : date limite des inscriptions
- J – 9 : Date de prise en compte du CPPH
- J-4 : Envoi aux clubs des convocations

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

3.2 Seuls sont admis à participer à un TDA les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDA.

3.3 Les inscriptions sont réalisées [sur Badnet](#), par les joueurs ou par les clubs et dans la discipline mentionnée dans le descriptif du TDA.

3.4 Les joueurs des catégories Minime, Cadet sont autorisés à participer sans limite de classement et peuvent jouer, s'ils le souhaitent, soit dans leur tableau spécifique soit dans le tableau Adultes.

3.5 Pour l'ensemble des catégories Jeunes, les simple et double – sur classement sont autorisés : un Poussin peut s'inscrire en Minime, un Benjamin peut s'inscrire en Cadet. La pertinence de la catégorie d'inscription est laissée aux encadrants des Clubs.

3.6 Les Minibads sont autorisés à participer dans le tableau Poussin uniquement.

3.7 Le Salarié, dans le but d'équilibrer sportivement la compétition, peut préconiser ces sur classements, la décision finale appartenant au joueur.

3.8 Lorsqu'un mineur participe à un TDA, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de Bad83 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs. L'inscription d'un adulte à un TDA implique l'acceptation du RCdC de Bad83 en vigueur.

3.9 Le montant de l'inscription est fixé, par Bad83, à 15,00 € pour les tableaux Adultes et 12,00 € pour les tableaux spécifiques Jeunes (Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets).

3.10 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.

3.11 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs après chaque TDA et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Tops.
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).
- 4.3 Les Tops Jeunes et Adultes seront organisés de manière à privilégier le côté sportif, avec des Tops de 4 minimum et 2 sortants, répartis de manière homogène en terme de CPPH.
- 4.4 Le nombre d'inscrit sur chaque TDA de Double et de Mixte est fixé à 80. En cas de forte affluence, le Salarié se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :
- Toutes les filles sont retenues (à condition d'avoir fait l'inscription dans les délais).
 - Tous les Jeunes sont retenus
 - Tous les Adultes sont retenus dans l'ordre suivant : NC puis P puis D puis R puis N

5) Organisation d'un TDA :

- 5.1 Chaque TDA a lieu sur une journée, le samedi ou le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé). Ces horaires peuvent être modifiés au besoin de la compétition en respectant le RGC de la FFBaD.
- 5.2 Les versements financiers prévus dans la grille tarifaire de Bad83 seront effectués selon l'Article 9.
- 5.3 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.
- 5.4 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDA sont désignés par Bad83.
- 6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par le Salarié ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les TDA se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDA pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

9) Obligations du Club Organisateur :

- 9.1 Lors de la réception d'un TDA, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :
- Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
 - Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
 - Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion